Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Cyazypyr® 300 OD insecticide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002726

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Peut être utilisé comme insecticide seulement.

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Adresse du fournisseur FMC Agricultural Solutions A/S

Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre

Danemark

Téléphone: +45 9690 9690 Téléfax: +45 9690 9691

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

1 202 / 483-7616 (CHEMTREC - Alternatif international)

Urgence médicale:

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

1B

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregis-		

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

	trement		
Cyantraniliprole	736994-63-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 30
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413	>= 1 - < 2,5
docusate sodique	577-11-7 209-406-4	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respira- toire)	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50002726

Date de dernière parution: -

1.0

06.11.2024

Date de la première version publiée:

06.11.2024

En cas de contact avec la

peau

Laver avec de l'eau et du savon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'exposition de la peau peut entraîner des symptômes légers

tels que des démangeaisons, de l'urticaire ou une éruption cutanée, et des rougeurs de la peau. Les symptômes plus graves comprennent des éternuements, des yeux larmoyants

qui démangent et des difficultés à respirer.

Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

composés bromés Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés chlorés Chlorure d'hydrogène

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50002726

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Cyanure d'hydrogène

Produits de combustion dangereux

Oxydes de soufre

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : N

: Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Recueillir le maximum possible de déversement à l'aide d'un

matériau absorbant approprié.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement éti-

quetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée: 1.0

06.11.2024

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact Mesures d'hygiène

avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler l'aérosol. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm 5,4 mg/m3	2017/164/EU

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce

produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide
Forme : liquide
Couleur : blanc cassé
Odeur : Odeur légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 4,59

Méthode: CIPAC MT 75.3 (solution à 1% dans l'eau)

Point/ intervalle de fusion : Donnée non disponible

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée: 1.0

06.11.2024

Point/intervalle d'ébullition

Donnée non disponible Donnée non disponible Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

Taux d'évaporation

rieure

Pression de vapeur Donnée non disponible Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité relative

Densité 1,053 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité dispersable Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammation

Température de décomposi-

tion Viscosité

> Viscosité, dynamique 730 mPa.s (20 °C)

> > 6 rpm

745 mPa.s (40 °C)

6 rpm

Viscosité, cinématique

Propriétés explosives

Donnée non disponible

Non explosif

Propriétés comburantes Non comburant

9.2 Autres informations

Tension superficielle 37,9 mN/m, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.5

Poids moléculaire Non applicable Taille des particules Non applicable

Auto-inflammation Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes

Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage. On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies

: Contact avec la peau

d'exposition probables

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5,16 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Symptômes: Irritation

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau Remarques: pas de mortalité

Composants:

Cyantraniliprole:

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: pas de mortalité

DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau Remarques: pas de mortalité

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

docusate sodique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle): > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : irritation légère ou nulle de la peau.

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

docusate sodique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

11/33





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : irritation légère

BPL : oui

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

docusate sodique:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Type de Test : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : A un effet sensibilisant.

Composants:

Cyantraniliprole:

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Type de Test : Test de Buehler

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Type de Test : Test de Magnussen-Kligman

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

BPL : oui

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Remarques : voir texte créé par l'utilisateur

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

docusate sodique:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Humain

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Cyantraniliprole:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Escherichia coli

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau





Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

06.11.2024 50002726

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

docusate sodique:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 années

NOAEL : 200 - 2.000 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 453

Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 18 mois
NOAEL : 7.000 ppm

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 720 d

NOAEL : 250 Poids corporel mg / kg

Résultat : négatif

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 24 mois
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Cyantraniliprole:

Incidences sur le dévelop- : Type de Test: Prénatal

pement du fœtus Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

06.11.2024 50002726

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 mg/kg p.c./jour Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 100 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère. Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

docusate sodique:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Durée d'un traitement unique: 6 - 15 jr Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

élevées toxiques pour la mère

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Cyantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Cyantraniliprole:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Cyantraniliprole:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 6,9 - 168 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OPPTS 870.3100

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Souris, mâle et femelle NOAEL : 1091,8 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OPPTS 870.3100

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Chien, mâle et femelle





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

NOAEL : 3,08 - 3,48 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OPPTS 870.3150

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 8,3 - 106,6 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 years

Méthode : OPPTS 870.4300

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Souris, mâle et femelle NOAEL : 768,8 - 903,8 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion

Durée d'exposition : 18 months

Méthode : OPPTS 870.4200

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Chien, mâle et femelle NOAEL : 5,67 - 6 mg/kg p.c./jour

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 1 year

Méthode : OPPTS 870.4100

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 1000 mg/kg Voie d'application : Dermale Durée d'exposition : 28 d

Méthode : OCDE ligne directrice 410

BPL : oui Symptômes : Irritation

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 Mois

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 Jrs

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - gavage Durée d'exposition : 28 - 54 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

docusate sodique:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 750 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 d

Méthode : OCDE ligne directrice 408

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

: 250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 13 sem.

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Cyantraniliprole:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Effets neurologiques

Composants:

Cyantraniliprole:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Test de renouvellement statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50002726

Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024

Date de la première version publiée:

06.11.2024

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,096 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EyC50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

env. 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 750 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

BPL:oui

DL50: 0,59 µg/abeille Durée d'exposition: 48 jr

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Apis mellifera L.

Méthode: OCDE ligne directrice 213

DL50: 1,06 µg/abeille Durée d'exposition: 48 jr

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Apis mellifera L.

Méthode: OCDE ligne directrice 214

ER50: > 1000 g/ha

Espèce: Typhlodromus pyri.

LR50: > 1000 g/ha

Espèce: Typhlodromus pyri.

Composants:

Cyantraniliprole:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 12,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-1

BPL: oui

CL50 (Ictalurus punctatus (barbue de rivière)): > 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,0204 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50002726

Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 13

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,278 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

EyC50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,060 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)

NOEC: 0,11 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

NOEC: 1,01 mg/l Durée d'exposition: 90 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Type de Test: Phase de Vie-Précoce

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,00656 mg/l Point final: Croissance

Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: Renouvellement statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

LOEC: 0,00969 mg/l Point final: Croissance Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Renouvellement statique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300

BPL: oui

NOEC: 0,00447 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

NOEC: 0,72 mg/l

Point final: la reproduction Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS: 50002726

Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Type de Test: Essai en dynamique

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 72-4

BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

BPL:oui

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: > 0.0934 µg/bee Durée d'exposition: 72 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 214

BPL:oui

DL50: > 0.1055 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: OCDE ligne directrice 213

BPL:oui

DL50: > 2.250 mg/kg

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Colinius virginianus

Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.2100

BPL:oui

NOEC: 1.000 ppm

Point final: Test de Reproduction

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Méthode: OCDE ligne directrice 206

BPL:oui

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50002726

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1,65 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

50002726

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

06.11.2024

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

docusate sodique:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 49 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 82,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Toxicité pour les microorga-

nismes

tiques

CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

164 mg/l

Durée d'exposition: 16,5 h Méthode: DIN 38 412 Part 8

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

122 mg/l

Durée d'exposition: 16,5 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10: 9 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Cyantraniliprole:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

docusate sodique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 91 % Durée d'exposition: 28 jr

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Cyantraniliprole:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Facteur de bioconcentration (FBC): < 1

Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,97 (22 °C)

pH: 4

log Pow: 2,07 (22 °C)

pH: 7

log Pow: 1,74 (22 °C)

pH: 9

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,77 (25 °C)

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50002726

Date de la première version publiée:

06.11.2024

docusate sodique:

Remarques: Non applicable Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,998 (20 °C)

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Cyantraniliprole:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 241 ml/g, log Koc: 2,38

Kd: 3,73 ml/g

Remarques: Mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Potentiel de perturbation

endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Composants:

Cyantraniliprole:

Potentiel de perturbation

endocrinienne

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version 1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

50002726

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

06.11.2024

règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux.

Un équipement de protection individuelle approprié, tel que décrit dans les sections 7 et 8, doit être porté lors de la manipulation de matériaux destinés à l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Cyantraniliprole)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Cyantraniliprole)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Cyantraniliprole)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Cyantraniliprole)

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version

1.0

Date de révision: 06.11.2024

Numéro de la FDS:

50002726

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

06.11.2024

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Cyantraniliprole)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

29/33

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient des substances chimiques exemptées des

exigences de l'inventaire DSL de la LCPE. Il est réglementé comme pesticide assujetti aux exigences de la Loi sur les

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

produits antiparasitaires (LPA). Lisez l'étiquette de la LPA, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler ce produit antiparasitaire.

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations :

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Sens. 1B H317 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document

Cyazypyr® 300 OD insecticide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 06.11.2024 50002726 Date de la première version publiée:

06.11.2024

est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée. © 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

MA / FR